

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 14 septembre 2011 à 20h30 aux Petites Loges
COMPTE RENDU

Présents : M.COFFINET. A.TETENOIRE. H.MICHEL. M.C.CHANOIR. C.COLLARD. A.ROCHET. D.LAPIE. G.GEORGETON. L.GAIDOZ. A.BRIXON. M.HUTASSE. J.C.LECOURT. S.BONNEVIE. L.HUET. G.ROTHIER. J.DOUADI. D.HARLE. S.BEAUVILLIER. J.L.FREULON. C.HACHET. M.C.GUEBELS. J.G.PONSIN. J.GRAGE. J.BUSIN. T.GIBELIN. C.DUTERNE. G.FLAMAND. C.CORBEAUX. J.SCHAEFFER. J.E.PEUDEPIECE. P.REMOND

Excusés : Thierry FORGET. Raymond AYALA. Patrick POINSENET. Arnaud BEAUFORT. Rachel FRANCCART. Michel ARTICLAUT
Représentés : R.AYALA pourvoir à G.ROTHIER

Le conseil est réuni sur la convocation de Monsieur Michel COFFINET, Premier Vice-Président, suite à la démission de Monsieur Jacques DOUADI acceptée par le Préfet de la Marne au 31 août 2011 et conformément à l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un nouveau président, des 5 Vice-Présidents et 4 membres du Bureau.

ELECTIONS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge BEAUVILLIER, Doyen d'âge, qui après l'appel nominal des délégués élus par les assemblées délibérantes, a fait appel des candidatures

Mesdames Huet, Collard et Guebels sont désignées scrutateurs.

1. Election et installation du Président

27 bulletins 21 voix pour et 6 bulletins blancs

Michel COFFINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Michel COFFINET, président nouvellement élu, propose au conseil les candidatures de Guy GEORGETON, Chantal COLLARD, Jacques GRAGE, Guy FLAMAND et Michel HUTASSE respectivement aux postes de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-président.

Monsieur Jacques DOUADI fait observer que la commune de Sillery n'a pas été conviée à la réunion préparatoire aux élections.

Madame Marie Catherine GUEBELS signale qu'elle n'a pas reçu d'invitation non plus.

Monsieur Guy ROTHIER s'interroge sur le nombre des vice-présidents et sur les besoins d'une telle gouvernance notamment en période de crise et d'économie.

Monsieur le Président rappelle que le nombre des vice-présidents est fixé par les statuts (article 8) ; néanmoins ce sujet pourra être étudié ultérieurement.

2. Election du 1^{er} vice-président, deuxième vice-président, troisième vice-président, quatrième vice-président et cinquième vice-président

27 bulletins 20 voix pour et 7 bulletins blancs

Guy GEORGETON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

27 bulletins 22 voix pour et 5 bulletins blancs

Chantal COLLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

27 bulletins 19 voix pour et 8 bulletins blancs

Jacques GRAGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

27 bulletins 21 voix pour et 6 bulletins blancs

Guy FLAMAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

27 bulletins 23 voix pour et 4 bulletins blancs

Michel HUTASSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

3. Election des quatre membres du bureau

27 bulletins 26 voix pour et 1 bulletin blanc

Raymond AYALA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier membre du bureau et a été immédiatement installé.

27 bulletins 26 voix pour et 1 bulletin blanc

Rachel FRANCAERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée deuxième membre du bureau et a été immédiatement installée.

27 bulletins 25 voix pour et 2 bulletins blancs

Marie Catherine GUEBELS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée troisième membre du bureau et a été immédiatement installée.

27 bulletins 23 voix pour et 4 bulletins blancs

Jean-Louis FREULON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé quatrième membre du bureau et a été immédiatement installé.

A la suite des élections Monsieur Jacques DOUADI a souhaité faire une déclaration par laquelle il considère, qu'en termes de coopération intercommunale et tenu compte du travail fait ensemble, comme un mauvais signal que la commune de Sillery "paye le prix". Il est regrettable, selon lui, que la commune qui apporte près de 35 % des financements de l'EPCI se trouve pénalisée car elle a fait un choix qui n'est pas le choix majoritairement voulu (soit le souhait d'intégration à la communauté d'agglomération rémoise et le retrait de la CCVMR), comme "clouée au pilori" car elle a joué le jeu de la souveraineté municipale.

Monsieur Michel COFFINET, Président, a précisé que Sillery gardait toute sa place dans la Communauté, mais que, les neuf communes aborderaient seules (hors Sillery) les négociations avec les autres établissements publics de coopération intercommunale. De la même façon, elles ne s'immisceront pas dans les négociations de la commune de Sillery avec

l'Agglomération rémoise. Il ne s'agit pas d'une punition mais d'un constat pur et simple du nouveau contexte de coopération intercommunale.

I. Ordres de virement et inscriptions budgétaires supplémentaires

1. Transferts pour reversement du FCTVA

Le conseil communautaire, par délibération, transfère les dépenses effectuées et enregistrées aux comptes 2031, 2033 et 238 aux comptes de travaux (2313 ou 2315) afin que les montants soient pris en compte dans le cadre du reversement du FCTVA.

- Délibération n°64/11

2. Modification délibération n°50/11 écritures budgétaires pour vente véhicule trafic

Le conseil procède à cette modification afin d'inscrire les écritures comptables complètes à passer suite à la vente du véhicule (trafic 2003)

- Délibération n°65/11

3. Annulation d'un ordre de virement suite à une erreur de saisie

Le conseil annule et remplace la délibération n° 43/11

- Délibération n°66/11

4. Travaux supplémentaires de branchement citernes incendie

Le président informe le conseil que des travaux de branchement sur le réseau AEP des citernes incendie en cours d'installation à Beaumont sur Vesle et Billy le Grand sont nécessaires (devis VEOLIA d'un montant de 5.463,53 €/TTC).

Le conseil valide ces travaux et procède aux ordres de virement nécessaires pour inscription de crédits supplémentaires aux programmes d'investissement n°240 & 243.

- Délibération n°67/11

II. DETR 2011 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011)

Cinq dossiers ont été déposés au titre de la dotation 2011 :

1. Mise en conformité du réseau de défense incendie à Billy le Grand (61.338 €/HT)
2. Défense incendie rue de Trépail à Vaudemange (18.897 €/HT)
3. Assainissement pluvial rue de Trépail à Vaudemange (9.057 €/HT)
4. Assainissement pluvial rue Ancien moulin à Mailly Champagne (15.966 €/HT)
5. Assainissement pluvial place des Berberis aux Petites Loges (19.252 €/HT)

Seul le dossier de Mailly Champagne bénéficie de la DETR 2011 à hauteur de 30% (commande est lancée dans le cadre du marché à bons de commande).

Le dossier de Billy le Grand était présenté pour la deuxième fois et a reçu par ailleurs une subvention du Conseil général (marché est lancé avec les travaux de la salle communale de Beaumont sur Vesle).

Le conseil communautaire délibère afin de présenter en demande de subvention auprès du conseil général de la Marne le dossier de Vaudemange rue de Trépail.
Le dossier des Petites Loges sera représenté au titre de la DETR 2012.

- Délibération n°68/11

III. Indemnités de fonction Président et Vice-Présidents

Suite aux élections, le conseil communautaire se prononce sur le montant des indemnités.

Proposition de reconduction à l'identique, soit

100 % de l'indemnité pour le président, soit 1.568,11 € brut / mois

80% de l'indemnité pour les vice-présidents soit 501,79 € brut / mois

- Délibération n°59/11

IV. Délégation au Président

Afin de faciliter le fonctionnement des services, il convient de permettre au Président de préparer, de passer et d'exécuter les marchés dont le montant est inférieur à certains seuils.

Il s'agit des marchés à procédure adaptée.

Proposition de délégation pour les marchés inférieurs à 50.000 €/HT.

Le conseil valide ce principe à l'unanimité.

- Délibération n°60/11

➤ Questions diverses

1. Convention de servitude CCVMR et ERDF

Le conseil autorise par délibération la constitution de la servitude engendrée par l'installation d'un poste de transformation électrique sur le terrain de la station d'épuration intercommunale de Ludes et Mailly Champagne.

- Délibération n°61/11

2. Indemnité de conseil du receveur

Suite aux élections, le conseil décide de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur à hauteur de 100%, ainsi qu'une indemnité de confection de document.

- Délibération n°62/11

3. Admissions en non valeur

Dans le cadre des côtes impayées anciennes, figurent trois dossiers :

budget principal

1.627,75 € (remboursement préjudice subi) dossier de surendettement

Budget assainissement

82,76 € (redevance) dossier de surendettement

972,14 € (redevance) décès de la personne + dossier de surendettement

Le conseil, à l'unanimité, admet ces sommes en non valeur et inscrit les crédits nécessaires au compte 654.

- Délibération n°63/11

4. Poteau incendie route de Villers aux Petites Loges

Le conseil délibère en faveur du principe de l'installation d'un nouveau poteau incendie route de Villers aux Petites Loges et demande l'aide du conseil général de la Marne

➤ Délibération n°69/11